

Article sélectionné dans

La Matinale du 10/06/2018 [Découvrir l'application](https://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e) (https://ad.apsalar.com/api/v1/ad?re=0&st=359392885034&h=5bf9bea2436da250146b6e585542f4e74c75620e)

## Le big bang annoncé de la carte électorale

Près de 40 % des circonscriptions doivent être supprimées pour les élections législatives de 2022. Un vrai casse-tête pour l'exécutif.

LE MONDE | 11.06.2018 à 06h31 • Mis à jour le 11.06.2018 à 15h23 | Par Alexandre Lemarié ([journaliste/alexandre-lemarie/](http://journaliste/alexandre-lemarie/))



AUREL

C'est un grand chamboule-tout de la carte électorale qui va constituer une petite révolution pour le Parlement et un défi majeur pour l'exécutif. La réforme des institutions voulue par Emmanuel Macron, présentée en conseil des ministres le 23 mai et dont l'examen va démarrer le 19 juin en commission à l'Assemblée nationale, doit mécaniquement entraîner un vaste redécoupage des circonscriptions législatives dans l'optique du scrutin de 2022.

Un chantier jugé « *compliqué* » par les spécialistes de la carte électorale et qui représente un vrai casse-tête pour l'exécutif, confronté à d'innombrables contraintes techniques et politiques. « *C'est un bouleversement total de la carte électorale, très complexe à mener* », observe Benjamin Morel,

docteur en science politique à l'ENS Cachan, qui évoque « *une usine à gaz* » et « *un monstre à la Frankenstein* », tant le nombre de paramètres à respecter rendent l'équation subtile.

**Lire aussi : « Quand on redécoupe, on est toujours accusé de “tripatouillage” »**

([politique/article/2018/06/11/quand-on-redecoupe-on-est-toujours-accuse-de-tripatouillage\\_5312859\\_823448.html](http://politique/article/2018/06/11/quand-on-redecoupe-on-est-toujours-accuse-de-tripatouillage_5312859_823448.html))

## « Du jamais-vu »

Ce quatrième redécoupage sous la V<sup>e</sup> République (après ceux de 1958, 1986 et 2010) représente un projet sans précédent par son ampleur. Avec la baisse de 30 % du nombre de parlementaires, il n'y aura plus que 404 députés lors de la prochaine législature, contre 577 aujourd'hui (et 244 sénateurs au lieu de 348). Mais en plus de cette coupe inédite dans les effectifs, l'introduction d'une dose de 15 % de proportionnelle fera élire 61 députés sur des listes nationales et non plus dans des circonscriptions géographiques.

Au total, en excluant les députés représentant les Français de l'étranger et ceux élus dans les territoires d'outre-mer, il ne restera qu'environ 320 sièges en métropole. Près de 40 % des circonscriptions sont donc appelées à disparaître. « *Aucun gouvernement n'a mené un redécoupage d'une telle ampleur* », souligne-t-on à Maignon, où l'on ne minimise pas l'ampleur de la tâche. Ce délicat dossier doit être bouclé par les services du ministère de l'intérieur, Gérard Collomb.

Un chantier hors norme d'autant plus ardu à mettre en œuvre que l'exécutif s'est engagé à maintenir au moins un député et un sénateur par département, comme l'exigeait le Sénat, assemblée des territoires. « *Avec la baisse du nombre de parlementaires, la proportionnelle et le maintien d'un député par département, le gouvernement s'est lui-même imposé une triple contrainte, qui l'oblige à opérer un redécoupage profondément injuste en termes de représentation des territoires* », souligne Benjamin Morel.

Un député qui était jusqu'à présent élu dans une circonscription de 125 000 habitants en moyenne le sera désormais sur un territoire de près de 240 000 habitants, soit près du double. Mais, dans la pratique, les écarts de population vont se révéler très importants d'un département à l'autre. Par exemple, en Lozère, un député représentera près de 76 000 habitants contre près de 300 000 dans les Hauts-de-Seine...

Le gouvernement court donc le risque de voir le Conseil constitutionnel retoquer son projet, au motif que les écarts démographiques entre certains départements seraient trop élevés. Et qu'un bulletin de vote en Lozère ne peut avoir quatre fois plus de poids qu'en Ile-de-France. « *Cela va présenter une difficulté par rapport au principe d'égalité entre les territoires* », souligne le sénateur socialiste, Jean-Pierre Sueur.

**Lire aussi : Les trois projets de loi de la réforme des institutions**

([politique/article/2018/05/08/les-trois-projets-de-loi-de-la-reforme-des-institutions\\_5295950\\_823448.html](http://politique/article/2018/05/08/les-trois-projets-de-loi-de-la-reforme-des-institutions_5295950_823448.html))

## « Hara-kiri »

Une autre disposition pourrait faire tiquer le Conseil constitutionnel : la réforme du mode de scrutin va créer deux sortes de députés. 61 seront élus à la proportionnelle sur des listes nationales et 343 au scrutin majoritaire dans leur circonscription. Un élu à la proportionnelle représentera donc plus d'un million d'habitants, et un élu au scrutin majoritaire près de quatre fois moins.

Au-delà des contraintes techniques, les difficultés pourraient surtout venir du terrain politique. Si l'opposition ne devrait pas manquer de critiquer un supposé « *charcutage* », l'exécutif pourrait également fragiliser sa propre majorité. « *Le plus grand risque pour le gouvernement, c'est que ce projet fasse naître des peurs au sein du groupe majoritaire de la part de députés inquiets de voir leur circonscription supprimée. Dans un redécoupage, l'aspect humain est toujours le plus compliqué à gérer* », analyse Thomas Ehrhard, auteur de l'ouvrage *Le Découpage électoral sous la V<sup>e</sup> République* (éditions Classiques Garnier, 2017).

Mathématiquement, les 313 élus de La République en marche (LRM) sont en effet ceux qui seront le plus touchés par la suppression de près d'une circonscription sur deux... « *C'est la première fois que des députés vont accepter de se suicider institutionnellement* », s'étonne le député MoDem Patrick Mignola. « *On n'a jamais vu une majorité se faire hara-kiri. Il va inévitablement y avoir des grognements car certains vont développer un instinct de survie* », prédit le chef de file des sénateurs centristes, Hervé Marseille.

Un sentiment d'inquiétude pointe déjà chez certains députés LRM. « *Cela risque de faire des étincelles dans le groupe car on va devoir se bouffer entre nous* », résume un élu francilien, alors

qu'un autre préfère en sourire : *« Macron va devoir distribuer des capsules de cyanure pour en obliger à se sacrifier pour la cause... »* Mais à la surprise de plusieurs parlementaires chevronnés ou de ministres, le redécoupage annoncé ne fait pas hurler un grand nombre d'élus au sein de la majorité.

Car une grande part de députés macronistes ont projeté de ne faire qu'un CDD de cinq ans. *« Au sein du groupe, beaucoup ont intégré qu'ils ne feront qu'un seul mandat. La plupart d'entre eux viennent de la société civile. Ils se sentent investis d'une mission – mettre en œuvre le programme d'Emmanuel Macron, pour lequel ils se sont engagés en politique – sans forcément avoir l'envie ou l'ambition de faire une carrière politique »*, explique le vice-président du groupe LRM à l'Assemblée, Pacôme Rupin.

D'autres prennent les devants. Sans attendre de savoir si leur circonscription va disparaître, des dizaines de députés du parti présidentiel entendent se présenter aux élections municipales de 2020. *« La réduction du nombre de parlementaires accélère l'expression d'ambitions municipales »*, constate le vice-président du groupe LRM, Gilles Le Gendre. Plusieurs poids lourds de la macronie voient dans cette réduction des effectifs un bon moyen d'exfiltrer ceux qui ont été élus par surprise et ne seraient pas au niveau. Un pilier de la majorité ironise : *« C'est un bon moyen de réguler l'espèce. »*